

LIGUE D'ESCRIME DE FRANCHE-COMTE
Maison des Ligues
3 av. des Montboucons - 25000 BESANCON

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 14/06/2009
--

Lieu : Chez Madame Raymonde MERCIER, route de Pontarlier à LEVIER

Date : Samedi 14 juin 2009 à 10 h 00

Personnes invitées :

- Les Présidents des Comités Départementaux.
- Les Présidents des Clubs de Franche-Comté non membres du Comité Directeur de la Ligue.
- Les enseignants souhaitant participer.

Ordre du jour :

- Bilan moral, sportif et financier.
- Compte rendu AG FFE et Conférence des Présidents.
- Tour des CD 25, 39, 70 et 90
- DLA
- Règlement des stages.
- Regroupement des minimes pour la Fête des Jeunes.
- Aide à la création de club.
- Subvention matériel Conseil Régional
- Labellisation
- Elaboration politique sportive 2009-2010.
- Questions diverses.

Sont présents comme membres du Comité Directeur :

Louis BERION, Claire CHAPUIS, Stéphanie CHEVALLIER, Daniel COLLAUD, Gilles GALLINA , Guy MONTEIL, Raymonde MERCIER, , Erik SERRI, Sylvia SERRI.

Sont absents excusés comme membres du Comité Directeur :

Fabienne BERTRAND (Procuration à Stéphanie CHEVALLIER) Paul BERTRAND (Procuration à Louis BERION), Benoît COULON (Procuration à Sylvia SERRI), Christian DOCK (Procuration à Erik SERRI), Alain GAMMA, Fabienne GAMMA, Daniel COLLAUD.

Sont présents comme membres invités :

Christine CESCO (Présidente CD 90), Christian DEFERNES (Président du CD 25), Jean-Pierre PHILIPPON (CTR), Maître Claude MERCIER.

Sont absents excusés comme membres conviés :

Olivier STEIN (Président CE Dole), Anthony BOVET (Président Champagnole, Frédéric GARNIER (Président ASM Belfort), Philippe BONNOT (Président ASCAP Sochaux).

Secrétaire de séance : Stéphanie CHEVALLIER

La séance est ouverte à 10h15 :

Le Président remercie Madame Raymonde MERCIER et son mari de leur accueil, et de la logistique mise en place pour accueillir la réunion du Comité Directeur de la Ligue.

Le Président remercie également les personnes présentes qui ont effectué le déplacement pour participer à cette réunion.

Point numéro 1 : Démission Jacques SAUTOT

Le Président indique qu'il a reçu un mail de M. Jacques SAUTOT faisant part de sa démission du Comité Directeur dans la mesure où il n'avait plus la disponibilité suffisante pour continuer à assumer pleinement les tâches qui lui incombaient, Monsieur Jacques SAUTOT formulant tous ses vœux de réussite aux sportifs, aux clubs et à ceux qui les encadrent.

Le Président remercie Monsieur Jacques SAUTOT du soutien qu'il a apporté à la Ligue d'Escrime de Franche-Comté

Le Président précise qu'il conviendra de pourvoir au poste de Monsieur Jacques SAUTOT.

Point numéro 2 : Bilan moral, Sportif et Financier

Bilan Moral : Erik SERRI

Le bilan global s'avère satisfaisant ; dans l'ensemble, une bonne cohésion s'instaure au sein de la Ligue, la majorité des Clubs manifestant une volonté commune pour faire avancer le développement de l'escrime dans la région.

Le nombre de licencié est en augmentation.

La participation aux épreuves de Ligue s'avère correcte.

Une bonne entente existe chez les jeunes, comme en témoignent la journée de regroupement des minimes à Levier et la Fête des jeunes à Paris, même si nous avons eu à déplorer un carton noir...

M. Roger BEAULIEU de l'ASCAP s'est vu remettre la Crosse du CROS lors de la soirée organisée par le CROS le 5 Juin 2009.

Deux tireurs Franc-comtois feront partie du Pôle France Jeune de Wattignies à la rentrée de septembre 2009 : Chimed ABDOU et Cédrik SERRI

L'ensemble est encourageant pour l'avenir, même si de nombreuses choses restent à faire ;..

Bilan Sportif : Me Jean-Pierre Philippon

- Me Jean-Pierre PHILIPPON remet le document qu'il a établi, intitulé « bilan sportif 2008/2009 » (cf en annexe).

- Me Jean-Pierre PHILIPPON évoque le problème du stage de zone sabre à Luxeuil suite au désistement de Strasbourg et de la faible participation au stage de zone épée (11 participants), ainsi que pour finir les modifications de réservation hôtelière qui en résultent et qui placent la Ligue dans une situation très délicate...

Le partenariat avec l'Alsace se passe bien au fleuret ; par contre pour l'Epée et le Sabre, le problème se pose de savoir si la Ligue de Franche-Comté doit conserver le même fonctionnement ou bien se limiter à répondre à la demande quand demande il y a !

L'idée serait de conserver le stage de fleuret puisqu'il donne satisfaction ; par contre pour l'Epée et le Sabre, il sera nécessaire de se repositionner en fonction de la demande réelle.

- Me Jean-Pierre PHILIPPON souligne la grande réussite du stage d'arbitre ; les arbitres départementaux et régionaux ont été regroupés (soit 30 à 35 personnes) par arme avec un travail sur vidéo ; le niveau Franc-comtois d'arbitrage progresse et commence à être reconnu au niveau national.

- Me Jean-Pierre PHILIPPON présente les effectifs par club en établissant une corrélation entre la participation aux compétitions et les effectifs, ce qui permet aux clubs de se situer au niveau dynamique sportive.

Bilan Financier : M. Louis BERION

M. Louis BERION présente le compte de résultat de l'année 2008 avec les prévisions 2009, étant rappelé qu'il a du reprendre la comptabilité en intégralité depuis Janvier 2008 ; M. Louis BERION précise que la nouvelle équipe ayant été élue en octobre 2008, elle n'intervient réellement sur cet exercice que pour les trois derniers mois

Le Budget 2009 sera arrêté lors de la prochaine Assemblée Générale.

Il convient de préciser que le compte 62565 prend en compte la subvention allouée par le Conseil Général au BRC et qui n'aurait jamais du transiter par la Ligue puisque celle-ci n'est pas concernée par cette subvention... La Ligue n'est pas en mesure de préciser pour quelle raison le Conseil Général a alloué une subvention directement à un club plutôt que de passer par le biais du Comité Départemental du Doubs...

Le Trésorier tient également à faire valoir qu'il est incompréhensible qu'un appareil électrique acheté avant octobre 2008 à Fencing Technologie ait été en réalité payé à une association dénommée FC ESCRIME pour un montant de 1.794 €, association qui a été créée en 1990 et qui n'a plus aucune autre activité que bancaire, ladite association n'ayant strictement aucun rapport avec la Ligue d'Escrime de Franche-Comté !

Point numéro 3 : compte-rendu AG de la FFE et Conférence des Présidents

AG de la FFE :

Mme Claire CHAPUIS et M. Guy MONTEIL se sont rendus à l'Assemblée Générale de la FFE qui s'est tenue le 16 Mai 2009 à BAGNOLET.

Claire CHAPUIS évoque le souhait que les grands électeurs se réunissent avant l'AG afin de pouvoir défendre une position commune une fois sur place.

Claire CHAPUIS indique que l'AG de la FFE s'est prononcée contre l'indemnisation de membre du comité directeur de la FFE pour les activités qui leurs sont confiées, notamment sur des missions précises ; la question fera l'objet d'un nouveau débat l'an prochain...

La FFE a mis en place un comité consultatif des clubs (9 membres) ainsi qu'un institut de formation.

L'AG de la FFE a voté favorablement pour l'acquisition d'un bâtiment destiné à héberger le siège de la FFE, et ce pour un budget de 2,2 millions d'euro ; il en résulte une augmentation du coût des licences, laquelle sera modulable en fonction des catégories, et qui sera :

- de 1,75 € pour 2010.
- De 1,50 € pour 2011.
- De 1,25 € pour 2012.
- De 1 € pour 2013.

Conférence des Présidents :

Le Président s'est rendu à la conférence des présidents qui s'est tenue le 17 Mai 2009 à BAGNOLET.

- Championnats du monde Paris : la FFE confie accueil, hébergement... à l'association France Sport (offre de séjour sur mesure, accompagnement des actions des clubs...); les finales auront lieu les week-end de 18h00 à 20h00 et la semaine de 20h00 à 22h00.

- Statuts des Zones : l'ensemble des zones est satisfaite ; de notre côté : problème de l'éloignement géographique ; les zones ne souhaitent pas de structuration supplémentaire et ne souhaitent gérer que la politique sportive, incluant la formation des cadres.

- Double licence : on s'achemine vers une action menée dans un premier temps sur les cadets ... affaire à suivre.

- Le club de Niort signale qu'il organise une Coupe des Ligues par équipe catégorie CADET le 08/11/09.

- Logiciel « En garde » : nouvelle modalité de financement.

Le développement de ce logiciel est assuré par M. Nicod ; aujourd'hui, cette personne cherche à professionnaliser son produit par la création d'une société avec embauche d'un collaborateur, d'où un coût financier qu'il souhaite répercuter...

La FFE propose de trouver un accord avec un tarif global à la saison afin de permettre à chacun l'utilisation du logiciel ; aujourd'hui, le montant à répartir entre les différents utilisateurs (clubs, Comité Départementaux, Ligue) est de 40.000 € ; la FFE prendrait à charge la moitié de cette demande, l'autre moitié étant à supporter par les différents utilisateurs ; le montant est en cours de négociation.

- Surveillance médicale des compétitions : il ressort des différents textes applicables :

. que pour les championnats de France la présence du médecin est obligatoire.

. que pour les autres compétitions :

. la présence du médecin est obligatoire à partir de la catégorie minime.

. la présence du médecin n'est pas obligatoire pour les catégories inférieures ; toutefois elle est vivement conseillée ; de plus, il convient au minimum de prévoir le nécessaire médical de premier secours et le téléphone avec affichage à proximité des numéros d'appel.

Il est indispensable que le médecin soit licencié à la FFE afin de bénéficier de l'assurance responsabilité civile.

- Stratégie de formation de l'encadrement de l'escrime par la FFE :

. Deux diplômes fédéraux au lieu de trois : initiateur et moniteur ; la formation sera régionale, voire si nécessaire départementale ; elle sera coordonnée par le CTR ; durée minimum : 40 heures sous forme de stage et 40 heures de pratique au sein du club pour l'initiateur ; 80 heures sous forme de stage et 80 heures de pratique au sein du club pour le moniteur.

. Deux diplômes professionnels de niveau IV :

. le prévôt d'Etat d'escrime : la formation serait nationale avec possibilité d'être organisée en région si nécessaire.(formation de 600 heures avec 400heures en club)

. les BPJEPS titulaires d'un certificat de spécialité.

. Deux diplômes d'Etat :

. le diplôme d'Etat auquel est associé le titre de Maître d'Armes ; formation nationale (niveau 3).

. le diplôme d'Etat Supérieur qui permet d'accéder aux fonctions d'encadrement de la fédération et de ses organes déconcentrés ; formation nationale (niveau 2).

. Création d'un Institut de Formation de la FFE afin de coordonner l'ensemble.

- Labellisation : la FFE a reçu 152 dossiers EFE, 38 dossiers Prestige, 26 dossiers Performance, 23 dossier Formateur, 5 dossiers innovation-développement, 5 dossiers Egalité des Chances.

Sur question posée : il appartient à la Ligue ainsi qu'au Comité Départementaux de vérifier auprès des clubs que les conditions d'obtention sont bien requises ; la Ligue et les CD disposent ainsi d'un devoir de contrôle.

Concernant la Franche-Comté : un seul dossier EFE reçu, savoir ASM BELFORT

- Coût des licences : il existe une grande différence au niveau des ligues dans le montant global des licences :

	moustique	poussin	autres	enseignant	dirigeant
Part FFE	6,50	13,50	23,50	23,50	15,00
Franche-C	11,00	27,00	48,00	23,50	28,00
Nord	32,00	39,00	49,00	48,00	27,00
Lorraine	31,50	38,50	48,50	48,50	48,00
Bourgogne	11,50	25,50	41,50	41,50	30,00

Ces chiffres tiennent compte de la part CD, savoir pour la Franche-Comté :

CD	2,00	3,00	5,00		3,00
----	------	------	------	--	------

Il semble nécessaire de revoir pour la Franche-Comté le montant moustique, poussin et dirigeant ; il convient également de prévoir l'augmentation de la licence FFE...

Le montant définitif devra être arrêté lors de la prochaine AG.

CD de la FFE à PEROUGES :

Le Président s'est rendu au Comité Directeur de la FFE le 13 Juin à PEROUGES.

Concernant les nouveaux diplômés : confirmation de la mise en place des nouveaux diplômés à compter du 31 décembre 2010.

Pour la saison 2009-2010, deux sessions seront organisées avec passage des diplômés actuels :

- à Wattignies en Juin 2010.
- A Reims en Novembre 2010.

La FFE assurera 11 semaines de préparation ; les candidats au BE2 seront regroupés avec les stages BE1 ; ces 11 semaines ne pourront plus avoir lieu à Châtenay de telle sorte qu'il y aura une mise en place de stage spécifique fleuret 1, fleuret 2, épée 1, épée 2... sur différents endroits.

Le certificat de pré-qualification sera accordé au candidat qui s'inscrira sur les 11 semaines.

Les diplômes d'initiateur, moniteur et prévôt fédéral se dérouleront pour la saison 2009-2010 comme pour la saison passée.

A partir du 31 décembre 2010 : un diplôme d'état est déjà inscrit au RNCP ; le livret de certification est en voie d'achèvement.

Les diplômes fédéraux seront réaménagés avec la fin d'une admission à 10 de moyenne générale, de telle sorte que le candidat sera admis ou non admis ; la présence au sein de la salle d'armes du Tuteur devra être effective de telle sorte qu'un candidat ne pourra plus tenir seul une salle d'armes.

La responsabilité de l'ensemble de la formation sera déléguée à l'IFFE ; une commission est en place pour élaborer cette nouvelle formation ; en font partie : Me LESEUR, le Président de la Ligue du Nord, le Président de la Ligue de Champagne.

Vie sportive et ajustement du calendrier : Me Sicard et Me Lefort soulèvent la problématique des compétitions en ce sens qu'il faut redonner la priorité aux athlètes et redonner du plaisir à se retrouver ; ils souhaitent en conséquence une amélioration de l'organisation et des lieux de déroulement des épreuves.

La FFE organisera des journées auxquelles seront conviées les organisateurs des championnats de France et des circuits nationaux (10/10/2009, 17/10/2009 et 21/11/2009).

Le but est d'améliorer :

- la gestion informatique.
- la gestion de l'événement (avant, pendant et après).
- l'optimisation de l'organisation.
- la mutualisation des expériences.

La DTN envisage la réalisation d'un guide de l'organisation abordant :

- la gestion informatique.
- Le recrutement des bénévoles.
- L'établissement de la note d'organisation.
- La gestion de l'espace et du temps.
- Le règlement sportif et l'arbitrage.
- La gestion du service médical.
- Les relations médias...

Bavette électrique au Fleuret : la bavette électrique au fleuret est devenue obligatoire pour les épreuves F.I.E. ; elle deviendra obligatoire sur les épreuves nationales à compter de septembre 2010 pour les catégories cadets à vétérans.

Les fabricants proposent la pose d'un tissu sur les anciens masques dont le coût serait de l'ordre de 50 à 60 € par masque...

Epreuves Open : concernant ces épreuves et plus particulièrement CABRIES en cadet fleuret, la DTN envisage un pré-tournoi le samedi entre Français avec qualification pour l'épreuve internationale du dimanche...

Affaire OTTA : le Club Pays d'Aix souhaitait faire tirer dans son équipe séniors Fleuret le Japonais OTTA, et ce pour les Championnats de France par Equipe ; La FFE rappelle que la règle est la suivante : les membres de l'Union Européenne peuvent tirer dans une équipe de club français s'il ne tire pas dans leur pays d'origine pour une équipe ; pour les ressortissants extérieurs à l'Union Européenne : le système est le même s'il existe une convention sportive entre la France et le pays concerné ; en l'absence de convention, le tireur doit pouvoir justifier de 6 mois de résidence en France et de 6 mois de Licence en France, ce qui n'est pas le cas de M. OTTA de telle sorte qu'il ne peut tirer par équipe pour un club Français.

Affaire BALDINI : le Club de Rueil Malmaison souhaitait que l'Italien BALDINI puisse tirer les Championnats de France séniors par équipe ; cette demande ne peut

prospérer dans la mesure où M. BALDINI a tiré les Championnats Italiens par Equipe cette saison.

- Page 9 -

Fêtes des Jeunes 2010 : aucune candidature à ce jour...

Le coût d'une Fêtes des Jeunes quant elle est organisée à Paris est de l'ordre de 100.000 €...

Arbitrage chez les vétérans : les vétérans rencontrent des difficultés pour trouver des arbitres (surtout à l'épée) et pour former des arbitres de telle sorte que les clubs préfèrent n'inscrire que 3 tireurs afin de contrer la règle un arbitre pour 4 tireurs ; il en résulte une absence d'arbitre aux compétitions...

A titre d'essai : dans le cas où le club ne disposerait pas d'arbitre, l'un des 4 tireurs devra être désigné pour arbitrer la compétition ; il devra également être inscrit en formation d'arbitrage.

Nouvelle licence pour la saison 2009-2010 : abandon pour des raisons budgétaires de la licence informatique et mise en place d'une licence plastifiée qui sera établie par la FFE (économie qui devrait pouvoir être de l'ordre de 20.000 € la première année, et 50.000 € par la suite).

Il est impératif que le Président de club soit en possession du certificat médical avant de prendre la licence car il engage sa responsabilité ; aucune licence ne doit être prise en l'absence du certificat médical.

Il est rappelé également que le tireur en compétition doit pouvoir justifier de son identité en présentant notamment sa carte d'identité.

Double-licence : accord du comité directeur sur le principe de la double licence (un tireur pourra être licencié en individuel pour un club et par équipe pour un autre club). La FFE tentera la mise en place pour la saison à venir.

Conditions à respecter :

- dans une équipe de 4 tireurs : pas plus de 3 individuels de clubs différents ; pas plus de 2 tireurs des DOM TOM.
- Les tireurs constituant l'équipe doivent être issus de la même ligue ou d'un rayon géographique ne dépassant pas 25 km de mairie à mairie.
- Pas de possibilité d'équipe de Ligue, mais uniquement des équipes de Club.

Point numéro 4 : Tour des CD 25, 39,70, 90.

CD 25 : M. Christian DEFRAINES précise qu'il y aurait trop de choses à dire concernant le comité départemental du Doubs et qu'il communiquera les informations par écrit ; il donne connaissance de l'ébauche du courrier qui doit être adressé au DLA par le CD 25 et souhaite qu'une réponse puisse être donnée en commun au DLA ; il s'avère que cet organisme a répondu concernant la demande d'audit formulée « que le choix a été fait de ne pas inclure une

vérification et la recherche des anomalies passées », cette réponse ne pouvant satisfaire le CD 25 ainsi que la Ligue...

- Page 10 -

CD 70 : M. Gilles GALLINA fait part de la difficulté du club de Ronchamps à boucler le budget et sollicite l'intervention de la Ligue.

CD 90 : Mme Christine CESCO n'a pas d'observation particulière concernant le comité départemental du Territoire de Belfort.

Point numéro 5 : DLA et gestion passée

Il convient de rappeler que la Ligue et le CD25 ont contacté le DLA afin d'obtenir l'aide de cet organisme dans le but d'une part de réaliser un audit sur la gestion de la Ligue avant Octobre 2008 et d'autre part d'obtenir une aide notamment pour établir le bilan 2008.

Aux termes du plan d'accompagnement établi par le DLA, il s'avère que cet organisme prenait en compte au niveau de la mission, uniquement la gestion de l'avenir et non du passé, contrairement à la demande qui avait été clairement formulée depuis le départ...

Par mail du 29/04/2009, le Président a demandé à M.CABAUD du DLA de rajouter dans la mission la vérification de la comptabilité passé et des anomalies constatées ; M. CABAUD n'a pas souhaité modifier la mission en ce sens.

Il convient de préciser que la Ligue n'a pas attendu la réponse du DLA pour établir le bilan 2008, fort heureusement, puisqu'il a fallu remplir les demandes de subventions et joindre systématiquement ledit bilan...

Dés lors l'accompagnement du DLA s'avère sans objet ; un courrier sera fait en ce sens à cet organisme.

Le CD à l'unanimité considère qu'il n'y a pas lieu de valider le plan d'accompagnement proposé par le DLA dans la mesure où cet organisme n'entend faire droit à la légitime demande de la Ligue concernant la gestion passée.

M. Daniel COLAU propose, dans la mesure du possible, de tenter de procéder à une vérification de la gestion passée.

Il est à noter que des problèmes subsistent tel que la facture de l'appareil électrique payé par un chèque de la Ligue à une association « FC Escrime »...

Point numéro 6 : Diffamation de la Ligue sur le site Escrime Info

Depuis le 28 Janvier 2009, un internaute croit devoir tenir des propos diffamatoires à l'encontre de la Ligue, de certains licenciés, et de la Fédération Française d'Escrime.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de saisir la commission de discipline régionale et d'avertir les instances fédérales.

Le Président procédera en conséquence à l'ouverture d'une procédure disciplinaire et désignera un rapporteur.

Point numéro 7 : Règlement des Stages et Regroupement Minimales

Suite aux problèmes rencontrés lors du regroupement minimale à Levier et au retour tardif des inscriptions et paiement pour les stages, le Comité Directeur décide à l'unanimité :

- concernant les stages : que l'inscription accompagnée du règlement doit impérativement intervenir au plus tard 15 jours avant le début du stage.
- Concernant le regroupement des Minimales : ce regroupement aura lieu le Jeudi de l'Ascension ; il présente un caractère obligatoire pour pouvoir participer à la Fête des Jeunes.

Point numéro 8 : Aide à la création des Clubs

Gilles GALLINA rappelle la difficulté rencontrée par le Club de Ronchamps pour boucler son budget ; il manque une somme de 500 € ; le CD 70 a aidé financièrement le club au départ par l'octroi d'une de 1.000 €.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le principe d'un prêt de 500 € à taux zéro au Club de Ronchamp, ladite somme étant remboursable dans un délai maximum de 5 ans.

Point numéro 9 : Subvention Matériel Conseil Régional

Le Comité Directeur vote à l'unanimité l'acquisition de deux pistes « moquette ».

Point numéro 10 : Elaboration Politique Sportive 2009-2010

Il s'avère nécessaire de travailler sur deux axes :

- le développement de l'escrime en dehors du cadre des compétitions ; un effort sera donc à mener en direction des écoles, des quartiers, des personnes en situation de handicap, des interventions dans les grandes surfaces avec l'aide entre autre du Ludo-escrime, du secteur loisir ou bien encore de l'escrime artistique...
- la mise en place d'une politique régionale de nature à permettre non seulement la détection des jeunes pousses mais également l'accompagnement des compétiteurs...

Pour la saison 2009-2010, il est envisagé :

- a) « une formation continue » qui regrouperait les arbitres, les cadres et les compétiteurs à raison si possible de trois regroupements dans l'année, soit sur une journée, soit sur une ½ journée.
- b) un capitanat par arme avec pour but de permettre aux meilleurs cadets régionaux de participer à une compétition internationale.
- c) Création d'une commission de sélection : le comité directeur vote à l'unanimité la création d'une commission de sélection.
- d) Concernant les stages :
 - pour l'arbitrage : 3 jours à la Toussaint ; la ligue prendra en charge le coût de l'encadrement, chaque stagiaire assumant le paiement de l'intégralité du stage.
 - Pour les jeunes (pupilles-benjamins) : 2 stages dont les dates sont à définir (a priori vacances de Noël et vacances de Pâques) ; le montant de l'aide financière de la ligue par stagiaire sera à déterminer.
 - Pour les stages de Zone : le fleuret est intéressé par deux stages, l'épée par un stage ; concernant le sabre : à définir en fonction de la demande notamment des autres ligues de la zone, et prévoir subsidiairement un stage régional plus axé sur les benjamins minimes ; l'aide financière de la Ligue par stagiaire sera de 15 € + la prise en charge des frais de l'encadrement.
 - Les sélections au stage se feront par le biais de la commission de sélection qui s'appuiera sur le classement régional (principe = les 4 premiers du classement régional) ; concernant les stages de zone, quota régional maximum de 4 tireurs par arme et par catégorie (minime et cadet) ; il est nécessaire de respecter ce quota ; en cas de désistement d'un tireur sélectionné, il appartiendra à la commission de sélection de décider s'il y a lieu de désigner un autre tireur. (voté à l'unanimité).
- e) Concernant la formation des cadres : idée d'un partenariat avec l'Alsace et la Lorraine ; organisation de 2 stages d'une semaine dans l'année accompagnée d'une formation continue effectuée au sein de chaque ligue.
- f) Concernant la formation continue : intervention de Me BOULANGER, directeur du Pôle France Jeune de Wattignies qui a accepté de se déplacer en Franche-Comté pour parler de l'évolution du fleuret (intervention programmée normalement pour le 12 Septembre).

g) Concernant les Championnats de Ligue : propositions d'organiser les championnats de Franche-Comté en individuel et par équipe sur une .../...

- Page 13 -

journee ; il sera nécessaire de connaître le nombre d'équipes inscrites avant la compétition ; les dates prévues :

- L'épée à Belfort le 06/12/2009.
- Le Sabre à Levier : il était initialement prévu le 20/12/2009 ; cette date sera à revoir car il s'agit du début des vacances et il n'apparaît pas souhaitable de prévoir une compétition sur ce week-end.
- Le Fleuret à Villersexel le 31/01/2010.
- Les Pupilles et Benjamins le 13 Juin.

Formule : un tour de poule et tableau d'élimination directe.

Engagement : au plus tard le jeudi 23h59.

Coût de l'engagement : à définir (actuellement : 8 € individuel, 12 € équipe)

h) Coupes de la Ligue Pupilles et Benjamins :

Formule : le premier tour de poule regroupera les garçons et les filles ; le deuxième tour de poule verra les garçons et les filles séparés.

- Le 25/10/2009 l'ASCAP Sochaux.
- Le 28/02/2009 Dôle.
- Le 25/04/2009 Luxeuil.

i) Horizon 2016 :

La phase régionale aurait lieu à Pontarlier le 22 Novembre.

Attention : les tireurs ne peuvent participer qu'à une seule arme (voté à l'unanimité par le Comité Directeur).

j) Tournois organisés par les Clubs de la Ligue :

- 13/12/2009 : Tournoi des Mousquetaires organisé par le BRC.
- 28/03/2010 : Tournoi du Lion de Belfort organisé par l'ASMB.
- 02/05/2010 : Tournoi Minimes International Fleuret organisé par l'ASMB.
- Date à définir : Tournoi d'Arbois au Sabre

k) Epreuve de zone organisée en Franche-Comté :

- 11/04/2010 : interzone minime (arme à définir)
- Dôle a fait part de son souhait d'organiser un circuit N2.

l) Projets d'épreuves :

- création d'une épreuve de ligue par équipe composée d'un benjamin fleuret et d'un sénior ou vétéran épée. A suivre...
- reconduction de l'épreuve Poussin organisée par le CD 90 et qui a connu un vif succès.

Point numéro 11 : Questions diverses

Réponses aux questions posées par le BRC :

- a) indemnisation encadrement stage de Ligue : ce point a été traité le 24 Janvier 2009 (cf PV) ; cette décision est reconduite pour la saison 2009/2010, savoir indemnisation forfaitaire de 50 € par jour, l'encadrement étant amené à percevoir également une rétribution dans le cadre de l'ETR.
- b) La participation financière de la Ligue pour les stages compétiteurs est de 15 € par stagiaire ; ce montant est maintenu pour la saison 2009/2010.
- c) Concernant les licences impayées 2008 : un courrier a été adressé à l'ancien gestionnaire des licences, savoir Gilles TERRY, lequel a indiqué qu'il ne suivait pas l'aspect financier ; en conséquence il appartient au BRC de s'adresser à l'ancien Président de Ligue René HUGONI, sociétaire au demeurant du BRC, qui devrait être à même d'apporter toute réponse à cette question.

La Ligue de son côté interroge la FFE pour obtenir si possible les listings papiers ; il est fort regrettable que la situation gérée avant octobre 2008 n'ait pas fait l'objet d'une plus grande rigueur lors même que la Ligue se trouve aujourd'hui pénalisée sur le plan financier.

- d) la participation de la Ligue pour la Fête des Jeunes 2009 est de 75 € par tireur ; un chèque sera adressé directement à chaque participant.
Le Président attire l'attention de l'inégalité opérée entre les différents participants régionaux aux Championnats de France, lors même que seul les minimales auront bénéficié d'une aide financière ; le système sera donc à revoir dans son ensemble pour la saison 2009/2010.

Réponse à la question de Me Philippe VIDAL concernant le coût de la licence 2009/2010 : la FFE augmente la licence de 1,75 € ; la ligue n'a pas encore connaissance de l'augmentation FFE ventilée par catégorie...

Il semble difficile au Comité Directeur de prévoir une augmentation de la part Ligue et de la part CD ; par contre il conviendra de revoir le montant moustique et dirigeant.

Le Président remercie tous les participants de la tenue des débats, et Madame MERCIER de son hospitalité.

La séance est levée à 18h00.